

Le 29 mai 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du 30 avril 2026

de la Ville de Saint-Malo

- Adoption des procès-verbaux des séances du 27 mars et du 02 avril 2026 :
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT :
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- Liste des avenants et marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

**- 1 - Création d'un Tiers-Lieu sur l'Ecoquartier de Lorette - Travaux de réhabilitation
- Demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre du dispositif "Bien
vivre partout en Bretagne"**

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 2 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Bruno LE NORMAND :

Pouvez-vous nous donner, s'il vous plaît, une date de la réunion, parce qu'on a un planning qui est un peu serré sur les prochaines semaines ?

M. Gilles LURTON :

La commission d'appel d'offre, Mme ROCHE, vous envisagez de la réunir quand ? C'est souvent le vendredi.

Mme Céline ROCHE :

Je vais vous dire toute de suite, c'est souvent le vendredi, tous les 15 jours généralement. La prochaine sera le 29 mai.

M. Bruno LE NORMAND :

Merci beaucoup.

M. Gilles LURTON :

Tous les 15 jours en début d'après-midi à partir de 13h30.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 3 - Désignation des membres de la commission des marchés publics permanente

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

J'anticipe tout de suite votre question, la commission des marchés publics permanente se réunit en général dans la foulée de la commission d'appel d'offres. C'est pour ça que c'est bien quand ce sont les mêmes membres qui la constituent, mais je ne veux pas vous inciter au vote.

Mme Céline ROCHE :

La première, c'est le 13 mai.

M. Gilles LURTON :

Il y a une commission le 13 mai à 13 h 30.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 4 - Modification des horaires scolaires à l'école élémentaire de Rocabey

Madame Caroline DESQUESES rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 5 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 6 - Prise en charge des frais de déplacements dans le cadre d'une formation au transport public particulier de personnes

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 7 - Actualisation du tableau des emplois permanents

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Madame ABHAY vous avez la parole.

Mme Thidalack ABHAY :

Il y a certains emplois qui touchent directement l'accès des Malouins à la culture, donc j'avais plusieurs questions. Dans le tableau des emplois, il y a un poste de professeur de piano qui est supprimé, je voulais d'abord savoir s'il s'agissait d'un départ à la retraite, d'une mobilité ou d'un poste qui ne sera pas remplacé. J'ai aussi d'autres questions sur le sujet du conservatoire. Il y a beaucoup d'attentes pour les usagers, pour les adultes, pour les enfants, est-ce que si la priorité est donnée aux enfants, ça peut s'entendre, l'accès à l'enseignement musical reste aujourd'hui insuffisant, à mon avis au regard des besoins. Et cela pose aussi une question des moyens humains et des conditions d'emploi des professeurs, je vois que ça se déprécie. Sur le deuxième point, j'ai vu qu'il y avait un chef de projet carnaval, le poste de chargé de projet a été créé en 2022 et demeure non pourvu, est-ce que vous pouvez dire si ce recrutement est engagé et si la ville entend réellement à concrétiser ce projet ?

M. Gilles LURTON :

Merci à vous. Monsieur Lambert a la parole.

M. Frédéric LAMBERT :

En ce qui concerne le professeur de piano, le conservatoire compte huit professeurs de piano, ce qui peut apparaître comme un chiffre assez élevé, si vous voulez, par rapport à d'autres activités. Il s'agit là de redéploiement au bénéfice et en faveur d'autres activités, dans le sens de l'intérêt général.

Mme Thidalack ABHAY :

Il s'agit d'une suppression de poste.

M. Frédéric LAMBERT :

Non, non, le poste n'est pas supprimé en termes de TP, puisqu'il s'agit d'un redéploiement, c'est un transfert, il n'y a pas de suppression de postes. Le tableau que nous vous présentons permet justement ces rééquilibrages ou ces recalibrages, en fonction aussi des demandes qui sont faites, je répète, dans d'autres disciplines ou d'autres activités musicales, c'est à dire ouvrir davantage à d'autres activités. C'est ce qui est a priori, en tout cas tel que nous l'avons compris et tel que le CST aussi l'a compris, puisqu'encore une fois, ça a été validé à l'unanimité des représentants des syndicats et des élus présents, d'étoffer en définitive, l'offre offerte aux Malouins. On parle d'accès à la culture. Je pense que cette perspective là nous guide aussi.

M. Gilles LURTON :

Vous verrez au cours de ce mandat que la vie municipale est une adaptation permanente en fonction des projets que nous dessinons. Jean-Virgile tu voulais compléter ?

M. Jean-Virgile CRANCE :

Bonsoir à toutes et à tous, peut être juste apporter un petit complément, un éclairage en tout cas, sur le principe du budget en lui-même du conservatoire, sur le fait qu'on fonctionne à budget constant et l'idée que c'est pour avoir une maîtrise budgétaire, bien entendu et donc par rapport à ce budget, on adapte chaque année, il y a vraiment un exercice, une gymnastique, je dirais du directeur du théâtre et de l'équipe de direction pour adapter les moyens, en fonction des demandes, c'est la première chose. Le deuxième élément qui peut expliquer aussi les tensions ou les attentes qu'il peut y avoir, puisque c'est ce que, à priori, vous laissez entendre et en effet, on a pu l'entendre parfois, ce sont aussi les difficultés de recrutement, puisque ce sont des postes qui parfois ne sont pas faciles à recruter. Nous avons des postes qui sont non pourvus parce qu'on n'a tout simplement pas de candidats. Merci.

M. Gilles LURTON :

Très bien, merci beaucoup. Pas d'autres questions ? Je vais mettre aux voix cette délibération.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- 8 - Comité Social Territorial - Maintien du paritarisme numérique et fixation du nombre de ses représentants

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 9 - Exercice du droit à la formation des élus

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 10 - Facilités accordées aux élus pour l'exercice de leur mandat

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 11 - Indemnités de fonction des élus

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 12 - Majorations des indemnités de fonction des élus

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 13 - Désignation des membres composant les commissions municipales permanentes

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- 14 - Election des membres de la Commission de délégation de service public et de concessions permanente

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

- 15 - Désignation de représentants de la Ville à la Commission d'Insertion RSA de Saint-Malo

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Madame LE BECHEC ?

Mme Carole LE BECHEC :

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je voulais en profiter pour poser une petite question concernant le RSA puisqu'on avait appris que la ville n'avait plus la délégation RSA. Si vous pouviez nous en dire un petit peu plus, s'il vous plaît, donc du département, puisque c'est le département qui donne ou qui retire cette délégation.

M. Gilles LURTON :

Tout à fait, le département d'Ille-et-Vilaine a pris la décision pour des raisons que je ne comprends pas, pour ce qui me concerne, pour Saint-Malo en tout cas, a pris la décision de reprendre la délégation RSA en son sein. C'est à dire que demain, les examens des dossiers des personnes bénéficiaires du RSA seront examinés, je pense au CDAS, parce qu'il faudra quand même que ça soit décentraliser, plutôt qu'au CCAS. À saint Malo, nous avons la chance d'avoir une équipe RSA au CCAS qui est composée de cinq personnes, je crois, qui faisait extrêmement bien ce travail, qui avait réussi à établir des relations très serrées avec France Travail et qui avait des résultats extrêmement positifs sur les dossiers traités, meilleurs que dans les autres secteurs du département. Je crois que Fougères était un peu dans la même situation que nous, d'après ce que j'ai compris, mais en tout cas, nous avons de très bons résultats à Saint Malo sur la façon avec laquelle nous parvenons à faire sortir des personnes du RSA par l'intermédiaire de chantiers d'insertion et de reprise de travail ensuite, enfin par la réinsertion sur laquelle nous travaillons. C'est pour ça que nous avons mal compris cette décision du département de reprendre la gestion du RSA en son sein sur tout le département. Il y a peut-être des endroits où il y a des problèmes, je suis prêt à le reconnaître, mais en tout cas ce n'était pas le cas à Saint Malo où nous avons de très bons chiffres, nous avons les meilleurs chiffres du département. Est-ce que je peux aller plus loin dans la réponse ? Nous espérons un petit peu que le département recruterait les personnes qui s'occupaient de ces dossiers au CCAS. Il semblerait, d'après les dernières informations que j'ai reçues, mais qui sont encore très

chaudes, que ce ne soit pas le cas. Nous sommes confrontés à une difficulté particulière, je dois le dire, qu'il va nous falloir résoudre.

Mme Carole LE BECHEC :

Ça veut dire que ce sont des personnes qui seront redéployées ?

M. Gilles LURTON :

Le département fait ses recrutements. Les personnes du CCAS vous voulez dire ?

Mme Carole LE BECHEC :

Oui.

M. Gilles LURTON :

Il va falloir qu'on trouve des solutions, soit les redéployer, soit..., on va travailler sur le dossier, on va essayer de voir ce qu'on peut faire, mais ce n'est pas une situation facile pour nous.

Mme Carole LE BECHEC :

Non, et dans le courrier du département, il n'y avait pas la justification, enfin l'explication pourquoi est-ce qu'il retirait la délégation ?

M. Gilles LURTON :

Il retire la délégation parce qu'il a pris cette décision sur tout le département, c'est ça les explications que nous avons eues, pour reprendre la main sur la gestion du RSA. Mais ça nous met dans une situation très compliquée, que nous allons résoudre, bien entendu du mieux possible, mais aujourd'hui, je vous avoue que je ne vois pas très bien comment.

Mme Carole LE BECHEC :

Parce que les autres communes ne sont pas forcément concernées par ça. Je ne sais pas quelles sont les communes du 35...

M. Gilles LURTON :

Toutes les communes qui avaient la gestion du RSA en leur sein.

Mme Carole LE BECHEC :

D'accord. Oui.

M. Gilles LURTON :

Oui, Monsieur LAMBERT.

M. Frédéric LAMBERT :

Oui. Alors à priori quatre des six seraient repris. Dans le cadre du CST, c'est ce qui a été évoqué, je parle sous le contrôle de Monsieur PERNET, quatre seraient donc repris par le département et deux bénéficieraient d'un accompagnement de la part de la ville pour les réinsérer dans d'autres fonctions.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 16 - Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil Départemental d'Accès au Droit d'Ille et Vilaine (CDAD 35)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 17 - Modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Mme Carole LE BECHEC :

Monsieur le Maire, est-ce que je peux me permettre, je n'ai pas compris mais est-ce que ça veut dire que les minorités ne peuvent pas candidater ?

M. Gilles LURTON :

Si vous avez des personnes que ça intéresse, vous me le dites et je verrai dans le cadre de l'arrêté que je prendrai.

Mme Carole LE BECHEC :

Est-ce qu'il faut qu'on vous le dise maintenant ou il faut que l'on vous le dise plus tard ?

M. Gilles LURTON :

Alors dans la configuration plénière, le CLSPD est composé de la façon suivante : Le préfet du département d'Ille-et-Vilaine ou son représentant, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Saint Malo ou son représentant, le président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ou son représentant, des représentants des services de l'État désignés par le préfet, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Des personnes qualifiées, membres élus, alors, effectivement, ils sont nommés membres désignés dans l'arrêté. L'adjoint au maire en charge de la sécurité

publique, l'adjoint au maire en charge de la cohésion sociale, l'adjoint au maire en charge des écoles et de l'éducation. Des agents des services municipaux, la police municipale, le centre communal d'action sociale et la Direction de l'éducation jeunesse. Vous ne pourrez donc pas postuler pour l'intégrer.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- = - = - = -

- 18 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - AMELIE FRISTEL

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Oui Madame DUTHION, vous avez la parole.

Mme Emily DUTHION :

Bonsoir à toutes et tous, quand on a lu l'ordre du jour, on parlait de désignation, de désigner les représentants et là j'entends parler de candidatures.

M. Gilles LURTON :

Ce sont les membres du conseil municipal qui désignent.

Mme Emily DUTHION :

D'accord, donc il peut y avoir des candidatures complémentaires.

M. Gilles LURTON :

Tout à fait.

Mme Emily DUTHION :

Très bien.

M. Gilles LURTON :

C'est pour ça que je vous demande s'il y a d'autres candidats.

Mme Emily DUTHION :

Je propose ma candidature.

M. Gilles LURTON :

Il faudrait me dire sur quelle école ?

Mme Emily DUTHION :

L'École du Grand Bé.

M. Gilles LURTON :

Alors, l'école du Grand Bé, Madame DUTHION. Pas d'autre candidature. Très bien. Alors, ce que je vais vous proposer, c'est que toutes les écoles où il n'y a qu'un seul candidat, c'est à dire l'école Angèle Vannier, l'école de Bel Air, le groupe scolaire de Courtoisville, l'école Notre-Dame Auxiliatrice, le groupe scolaire Daniel Gélion-Rocabey, l'école Jean de La Mennaie, l'École de la Boulnaye, l'école de la Cité, l'école de la Découverte, l'école de la Gentillierie, l'école de la Nation, l'école le Trianon, le groupe scolaire Legatelois, l'école Montjoie, l'école Per Jakez Hélias, l'école Sainte Jeanne d'Arc Choisy, l'école Sainte Croix Sainte-Agnès, l'école Sainte-Marie et l'école Saint-Michel, nous votions globalement pour les candidats que je vous ai cité qui sont seuls candidats dans ces écoles.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 19 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE ANGELE VANNIER

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 20 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE BEL AIR

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 21 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - Groupe scolaire BELLEVUE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 22 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - Groupe scolaire COURTOISVILLE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 23 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE NOTRE DAME AUXILIATRICE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 24 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - Groupe scolaire DANIEL GELIN - ROCABEY

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 25 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE JEAN DE LA MENNAIS

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 26 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LA BOULNAYE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 27 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LA CITE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 28 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - Groupe scolaire LA DECOUVERTE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 29 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LA GENTILLERIE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 30 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LA NATION

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 31 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LE GRAND BE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 32 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LE TRIANON

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 33 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - Groupe scolaire LEGATELOIS

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 34 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE MONTJOIE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 35 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE PER JAKEZ HELIAS

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 36 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC CHOISY

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 37 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE SAINTE CROIX SAINTE AGNES

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 38 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 39 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE SAINT MICHEL

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 40 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des collèges - COLLEGE CHATEAUBRIAND

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 41 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des collèges - COLLEGE DUGUAY-TROUIN

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 42 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des collèges - COLLEGE CHARCOT

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 43 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des lycées publics - LYCEE JACQUES CARTIER

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 44 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des lycées publics - LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME FLORENCE ARTHAUD

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 45 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des lycées publics - LYCEE PROFESSIONNEL MAUPERTUIS

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 46 - Désignation d'un représentant de la ville au conseil des parties intéressées de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 47 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association de développement sanitaire de la ville de Saint-Malo - Le Plessis Pont Pinel (ADS)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 48 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association pour le développement de la vallée de la Rance (ADVR)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 49 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'Académie malouine d'arts plastiques (AMAP)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 50 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association malouine d'insertion et de développement social (AMIDS)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 51 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association de la personne morale organisatrice du smart grid de la Caserne de Lorette - en charge de l'autoconsommation collective (APMO)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 52 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association syndicale libre des propriétaires du smart grid de la caserne de Lorette (ASL)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Oui

Mme Carole LE BECHEC :

Oui, c'est pour comprendre le fonctionnement, parce que ce smart grid, c'est un collectif, qui produit de l'énergie, on est d'accord ? Ce n'est pas pour piloter de manière intelligente une énergie ? Parce que ce n'est pas très simple à comprendre et aussi pourquoi il y a deux associations ? Oui, personne morale et personne physique. Il y a combien de propriétaires dans ce smart grid ?

M. Gilles LURTON :

Je ne saurais pas vous dire le nombre de propriétaires, mais je peux vous le transmettre sans problème.

Mme Carole LE BECHEC :

Oui, ça m'intéresse de savoir parce qu'en général, enfin moi je n'ai jamais vu appeler ça des smart grid, dans ma compréhension, c'est beaucoup plus large, c'est pour ça, c'est juste pour comprendre.

M. Gilles LURTON :

On va vous répondre par écrit.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 53 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association France congrès et évènements - Association française des villes et métropoles de congrès et évènements

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 54 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association le Goéland

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 55 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association le Lien

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 56 - Désignation des représentants du conseil municipal dans le Réseau de collectivités du grand ouest pour l'achat public durable (RESECO)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 57 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association Ty Al Levenez - Centre Patrick Varangot

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 58 - Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association Villes départ de courses au large emblématiques

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 59 - Désignation des représentants de la Ville au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35)

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 60 - Désignation des représentants de la Ville au syndicat mixte intercommunal VIGIPOL

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 61 - Désignation des représentants de la Ville au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 62 - Désignation de représentants de la Ville de Saint-Malo au sein de la SPL Bretagne Plaisance

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 63 - Désignation des représentants de la Ville de Saint-Malo au sein de la SPL Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 64 - Désignation de représentants au Conseil d'Administration de la SA d'HLM La Rance

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

- 65 - Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme de Coordination LA RANCE EMERAUDE

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

- 66 - Désignation d'un représentant au sein du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Rance Emeraude

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

Questions de la liste : GROUPE NOUVEAU CAP CITE AUDACIEUSE ET PARTICIPATIVE !

Question n° 1 : Point sur les travaux du promoteur immobilier nantais « Réalités »

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu un certain nombre de questions qui vont nous occuper encore un peu de temps, mais c'est normal. J'ai reçu une question qui me demande de faire le point sur les travaux du promoteur immobilier nantais, Réalités. J'ai reçu une question sur l'avenir de l'hôpital. J'ai reçu une question sur le rayonnement du festival Étonnant voyageur dans les quartiers. J'ai reçu une question sur la présence des chiens sur les plages de Saint Malo. Ce sont des questions du groupe Nouveau Cap, cité audacieuse et participative !

J'ai reçu aussi deux questions du groupe Malouin je suis, une première question relative aux moyens consacrés à la sécurité publique et à la police municipale. Et une deuxième question concernant le stationnement Intra-muros priorité aux habitants et compensation des places supprimées. Si vous voulez bien, je vais répondre à la première question qui concerne la situation du promoteur immobilier, mais je vais d'abord laisser, la personne qui le souhaite de votre groupe poser la question.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Bonsoir Monsieur le Maire, je vous remercie. Bonsoir à toutes et à tous. L'exposé des motifs est le suivant: le promoteur immobilier nantais Réalités a été placé en redressement judiciaire en février 2025, afin de faire face à un passif de 430 millions d'euros de dettes. Dans le cadre d'un plan de restructuration validé le 18 février 2026, le groupe a procédé à une réduction de ses effectifs et de ses coûts, a abandonné certaines opérations en cours et a cédé plusieurs filiales. Toutefois, selon Monsieur Hugo GARCIA, directeur de programme pour les régions Bretagne et Basse Normandie de Réalités, je cite « aucune de ces décisions de restructuration n'a impacté les programmes en cours à Saint Malo », Ouest-France 2 juin 2025. Nous rappelons que sur le territoire de Saint Malo, Réalités mène actuellement quatre programmes de construction.

Un à la Découverte, projet global transformation de zones commerciales vieillissantes en quartier mixte, 28 000 mètres carrés reconfigurés, 600 logements, équipements, pôle santé, crèches, installations sportives, végétalisation importante, livraison initialement prévue en 2027. Ce projet constitue le principal front de transformation urbaine de ce quartier. La Découverte, en termes d'îlots, projet de commerces et de bureaux dont l'achèvement était prévu entre 2025 et 2027. Ces retards, ces abandons concernant la Découverte sont particulièrement préjudiciables dans un quartier qui concentre toutes les fragilités.

Programme résidentiel ensuite Osmoz à Paramé, construction sur le site de l'ancien camping de la Fontaine aux pèlerins. Livraison initialement prévue en 2025. Chantiers ayant récemment repris.

Programme résidentiel diffus à Paramé et à Lorette, opération de moindre ampleur, certes, mais des questions sur l'état des constructions endommagées, des immeubles qui ont pris l'eau et les intempéries pendant de longs mois. Livraison prévue entre 2024 et 2026. Par ailleurs, toujours selon Monsieur Hugo GARCIA, il indique pour financer un programme immobilier, il faut des fonds propres, un chantier ne débarque que lorsqu'un pourcentage de commercialisation est atteint. On peut donc en déduire que le groupe privilégie les opérations les plus rentables, en particulier les programmes résidentiels.

Les questions sont les suivantes Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer de manière détaillée le nouveau calendrier des chantiers pour chacun de ces quatre projets ? La collectivité Ville et Agglomération dispose-t-elles encore de leviers pour accélérer ces chantiers, notamment ceux du secteur de la Découverte, qui apparaît manifestement moins rentable que les autres opérations ? Pouvez-vous nous garantir que malgré les ralentissements observés, les travaux respecteront les objectifs écologiques annoncés par le promoteur ? Disposez-vous d'informations concernant une éventuelle cession de ces projets à d'autres promoteurs, notamment à des opérateurs non implantés à Saint Malo ? Un plan de communication a-t-il été mis en place à destination des habitants des quartiers concernés afin de les informer de l'avancement des travaux ? Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Monsieur DREANO. Je vais reprendre vos questions une à une pour essayer d'y répondre le plus précisément possible.

La première concerne le nouveau calendrier des chantiers pour chacun des quatre projets que vous avez cités. Je dois dire que depuis le 18 février dernier, date à laquelle le tribunal de commerce a validé le plan de redressement du groupe Réalités, le groupe Réalités a retrouvé des capacités pour finir les chantiers en cours et trouver des partenaires pour les autres projets. Nous pouvons déjà évoquer que malgré les difficultés financières, le groupe Réalités a pu mener à bien deux projets importants qui sont d'ores et déjà livrés. Je pense à la reconversion de l'ancien lycée La Providence, rue Toulouse Lautrec, qui a été livrée pendant l'été dernier, c'est 58 logements. Et je pense au projet Vauban, boulevard des Talards, juste à l'entrée du stade de Marville, 80 logements qui ont également été livrés, malgré les difficultés rencontrées par le groupe Réalités.

Le groupe Réalités nous a informé, il y a plusieurs semaines de la reprise des chantiers et vous l'avez très bien dit, de la reprise des chantiers de Lorette et de La Fontaine aux pèlerins. Nous avons donc pu vérifier que le projet de Lorette était bien repris. Le chantier a été sécurisé, les constructions sont aujourd'hui asséchées. Quand on laisse un chantier en cours comme ça, les intempéries font aussi leur travail. Des réparations sont en cours pour reprendre les dégâts, suite à l'abandon du chantier et aux malfaçons constatées, on nous indique que les maisons dans le manège pourraient être livrées entre le 20 et le 24 juillet 2026. C'est le programme du groupe Réalités, les maisons dans le manège, c'est le programme du groupe Réalités sur Lorette et cette date a été communiquée aux acquéreurs. Des logements collectifs sont également en cours et la livraison du programme est envisagée au premier trimestre 2027. Le groupe Réalités attend le retour des études des bureaux des structures pour quantifier les reprises des éléments du projet qui doivent être remplacés du fait de l'arrêt du chantier pendant plusieurs mois, tout ça sur le secteur de Lorette, les maisons, un immeuble.

De même, le chantier de la Fontaine aux pèlerins, le groupe Osmoz a bien repris avec des premières livraisons annoncées pour le troisième trimestre 2026. Le projet va s'échelonner jusqu'au premier trimestre 2027 avec le planning suivant qui nous a été confirmé par Réalités, les bâtiments D et H en octobre 2026, les bâtiments A-E-F et G en janvier 2027, les bâtiments B et C en février 2027.

Concernant le projet la Découverte, le groupe Réalités a bien engagé une opération pour vendre ce projet. Il m'a été indiqué que l'objectif du groupe Réalités est bien de valider le choix du futur promoteur avant cet été. Et je sais qu'il y a des promoteurs candidats puisque nous les avons quand même suffisamment rencontrés pendant cette période un peu compliquée. Les promoteurs travaillent activement sur le dossier. Il semble que Réalités a enfin une démarche transparente et volontaire sur le dossier, je dis bien, enfin, parce que vous avez raison de le souligner, ces derniers mois, cette dernière année, ça n'a pas été facile. Je ne vais pas vous mentir, ça a même été très compliqué. La ville est restée malgré tout en relation constante avec le groupe Réalités et nous avons programmé un prochain rendez-vous dès notre élection, le 5 mai prochain, c'est à dire

lundi, avec le dirigeant du groupe Réalités, Monsieur CHOIN-JOUBERT, et nous souhaitons le 5 mai avoir des informations sur l'éventuel repreneur du site de la Découverte. Un repreneur qui sera sans doute amené à quelques évolutions sur le projet et en parallèle, le repreneur devra engager ses appels d'offres. Si le planning est respecté, nous pourrions espérer un début de chantier à l'automne 2026, mais j'ai beaucoup de mal à dire des dates sur ce dossier parce qu'il a subi tellement de péripéties que ... C'est pour ça que je reçois Monsieur CHOIN-JOUBERT le 5 mai et que, une fois encore, je vais devoir taper un peu du poing sur la table. Début de chantier 2026, livraison 2028-2029.

Concernant la zone d'activité du Général de Gaulle, je rappelle que le groupe Réalités maîtrisait deux îlots, l'îlot A qui correspond à l'ancienne usine SEIFEL, au coin du double rond-point, rue de la Guymauvière, et l'îlot D qui correspond aux anciens ateliers de l'entreprise SIAM, qui ont servi d'ailleurs à Réalités quand ils étaient en activité dans le secteur à y installer ses bureaux. La zone du Général de Gaulle nécessite encore des procédures réglementaires, le dossier de création de ZAC a été approuvé en 2023, et l'OAP Général de Gaulle a été approuvé le 4 novembre 2025 dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme par le conseil municipal. Le dossier de réalisation est en cours de finalisation et en attente d'un passage en conseil municipal. Le choix a été fait de décaler cette approbation après les élections municipales, nous n'avons pas voulu le faire avant les élections municipales, nous l'avons reporté après les élections municipales, le dossier sera soumis au vote du conseil municipal au troisième trimestre 2026. En attendant, nous avons quand même reçu plusieurs plaintes des voisinages qui commençaient à se lasser des tas de cailloux et du dépotoir qu'il pouvait y avoir sur ce terrain. Nous avons donc demandé fortement, très fortement au groupe Réalités de négocier une convention avec nous, à charge pour nous de remettre en état le terrain, c'est à dire de briser les cailloux, de s'en servir pour faire un sol à peu près plat et de l'utiliser comme parking pour la Route du Rhum du mois d'octobre prochain. Cette convention a été signée, nous bénéficions donc d'un droit d'usage sur ce terrain. Le groupe Réalités nous a informé qu'il a trouvé un partenaire pour mener à bien les projets de cet îlot. Un rendez-vous est en cours de programmation dans les prochaines semaines pour rentrer dans le cadre du calendrier opérationnel de la ZAC Général de Gaulle. J'ai bien l'intention de mettre ce dossier sur la table le 5 mai, puisque j'aurai le dirigeant à ma disposition ce jour-là. L'objectif, c'est d'arriver à un permis de construire courant 2027. L'îlot D celui de SIAM Agencement, il n'appartient plus au groupe Réalités, le foncier est actuellement maîtrisé par l'organisme foncier qui a porté le foncier pour le compte du groupe Réalités. Par une délibération en date du 10 février dernier, la Ville a approuvé une convention de maîtrise foncière avec l'établissement foncier de Bretagne en vue de maîtriser cet îlot. L'îlot D a un intérêt pour la collectivité, car ce site pourrait accueillir un programme mixte de logements, de locaux commerciaux et des tertiaires permettant d'engager le renouvellement urbain du secteur dans une démarche de sobriété foncière et de renouvellement des friches économiques, avec un projet mixte associant des logements, des commerces et des bureaux. Un permis de construire avec un opérateur pourrait être envisagé au quatrième trimestre 2026.

Deuxième question, la collectivité Ville ou les collectivités, Ville ou Agglomération disposent-elles encore de leviers pour accélérer ces chantiers, notamment ceux du secteur de la Découverte qui apparaît manifestement moins rentable pour les autres opérateurs ? J'ai déjà un peu répondu à cette question, mais je ne pense pas que le sujet

soit une question de rentabilité. La difficulté du groupe Réalités a été de trouver un investisseur capable d'acquérir les murs de l'Intermarché et du programme de bureaux. Et du fait de l'évolution des taux d'intérêt, les investisseurs pressentis ont un peu hésité, dans un premier temps, à donner suite. Je pense que tout cela est en train, enfin je l'espère en tout cas, de se décanter compte-tenu de l'ampleur de ce projet et des difficultés financières rencontrées, le groupe Réalités n'était plus en mesure de porter un tel investissement et la ville a fortement incité le groupe Réalités à trouver un opérateur en capacité de le mener dans sa globalité. Je dois reconnaître que le groupe Réalités était dans l'attente des décisions judiciaires qui ont été rendues, je vous l'ai dit le 18 février 2026 et depuis cette date, le groupe Réalités a engagé des pourparlers avec plusieurs candidats étant libéré de ce poids qu'est le redressement judiciaire et lui a permis de reprendre ses négociations. Nous, pour ce qui nous concerne, nous maintenons tout notre intérêt pour l'acquisition d'un local sportif en vente en l'état futur d'achèvement. C'est à dire qu'anciennement le groupe Réalités, le futur promoteur doit nous livrer un local sportif dans cet ensemble et nous maintenons notre intérêt pour cela, puisque c'est une pièce importante du dispositif qui nous permet de relocaliser les activités de la JA, actuellement située boulevard Gouazon. Le groupe Réalités avait acquis les locaux de la JA pour y faire des logements entre le boulevard Gouazon et la rue Jean XXIII, avec une coulée verte que nous maintenons pour rejoindre le Parc de Bel Air jusqu'à la Roseraie. J'ai toujours dit, et je maintiens qu'il est hors de question, quel que soit le groupe réalisateur de ce projet, qu'il soit réalisé avant que nous bénéficions de la salle sportive de la Jeanne d'Arc. Il est hors de question que la JA quitte les lieux dans lesquels elle est, tant que la salle sportive ne sera pas réalisée sur le site de la Découverte.

Troisième question, pouvez-vous garantir que malgré les ralentissements observés, les travaux respecteront les objectifs écologiques annoncés par le promoteur ? Les projets seront conformes aux engagements pris par le groupe Réalités en matière de qualité environnementale et nous y veillerons. Il n'a pas été question pour nous de remettre en cause la qualité de ces projets et il n'est pas question que ces projets ne soient pas conformes au permis de construire qui ont été délivrés.

Disposez-vous, quatrième question, d'information concernant une éventuelle cession de ces projets à d'autres d'opérateurs, notamment des opérateurs non implantés à Saint Malo ? J'ai un peu répondu aussi à cette question, le groupe Réalités a déjà cédé des projets, à Saint Malo, à d'autres opérateurs ou des bailleurs, ça a été notamment le cas du projet Tourville sur les anciens locaux sportifs dans le cœur de Rocabey. Comment s'appelait le club sportif ? L'Émeraude, je crois, qui ont été cédés au groupe Marignan, qui a repris le projet et travaille à sa mise en œuvre pour commencer les travaux au troisième trimestre 2026. Le groupe Réalités a également cédé le projet rue René Boltz de 43 logements en cours de construction, actuellement. 43 logements qu'il a cédé au groupe Raulic qui a fait le choix de l'acquérir pour y loger ses collaborateurs. Et enfin, pour ces projets, la Ville, s'est bien assurée que ces projets seraient réalisés conformément aux engagements pris et dans le respect des permis de construire délivrés.

Cinquième question, un plan de communication a-t-il été mis en place à destination des habitants des quartiers concernés, afin de les informer de l'avancement des travaux concernant la Zac de l'écoquartier de Lorette, les informations sont communiquées au

comité de suivi mis en place dans le cadre du projet avec les riverains, les associations et les usagers et une prochaine réunion du comité de suivi doit avoir lieu avant l'été 2026. Pour le projet la Découverte, je vous l'accorde complètement, nous déplorons une défaillance de communication du groupe en matière d'information et de communication auprès des habitants du quartier. Nous notons que le groupe Réalités est seulement en relation avec les acquéreurs des logements pour les tenir informés des retards ou des décalages, ce qui pour nous est très insuffisant, et j'aurai aussi l'occasion de le dire à M. CHOIN-JOUBERT mardi après-midi. Cette communication est de la responsabilité du promoteur et j'attends effectivement ce rendez-vous pour cela.

Question n° 2 : Avenir de l'hôpital

Deuxième question de cité audacieuse et participative sur l'avenir de l'hôpital.

M. Bruno LE NORMAND :

Merci Monsieur le Maire. L'Avenir du centre hospitalier de Saint Malo suscite depuis plusieurs temps, plusieurs années et encore aujourd'hui, de fortes inquiétudes. Lors de la campagne électorale, vous avez vous-même affirmé que l'hôpital était une priorité. Vous avez même dit une urgence. Certes, la ville ne décide pas seule, mais elle a un rôle à jouer sur ce dossier qui est essentiel pour le territoire et vous-même, en qualité de président du Conseil de surveillance en alternance, puisque je viens de le comprendre ainsi. Un projet de nouvel hôpital est annoncé depuis plusieurs années, pourtant, il reste incertain, dépendant de décisions nationales encore attendues. Dans le même temps, la situation actuelle se dégrade, manque de personnel, fermetures de lits, tensions budgétaires. Les habitants attendent aujourd'hui la clarté des engagements. Alors, quelle est la position claire de la municipalité sur le projet du nouvel hôpital et son niveau d'engagement pour le faire aboutir ? Quelles garanties pouvez-vous apporter sur le maintien d'une offre de soins complète à Saint Malo dans les années à venir, et notamment au niveau des urgences, des urgentistes qui nous manquent et de la gestion de l'accueil des malades en psychiatrie, il manque également de psychiatres ? Enfin, avez-vous un calendrier précis à partager sur les décisions attendues de l'État en concertation avec Madame Céline LAGRAIS, qui est la directrice générale du centre hospitalier ?

M. Gilles LURTON :

Très bien. Merci beaucoup pour cette question complètement légitime et qui correspond à un sujet majeur pour le territoire de santé n° 6, bien plus que Saint Malo, Saint Malo, Dinan, Cancale, mais tout ce qui rayonne autour et aussi un sujet de préoccupation des habitants, sujet qui concerne tout le territoire de santé. C'est donc une des premières, je dirais, c'est la première préoccupation de la municipalité. La position de la municipalité depuis que le gouvernement a décidé de retenir le groupement hospitalier Rance Émeraude dans le cadre des crédits du Ségur de la santé 2019, très exactement, je m'en souviens parfaitement. La position de la municipalité, elle n'a pas varié d'un iota, elle est très claire. Nous avons besoin à Saint Malo d'un équipement hospitalier, nous avons besoin de nous battre pour une meilleure offre de santé sur le territoire, une offre de soins la plus complète possible, une offre de soins la plus accessible possible et qui réponde au mieux aux besoins de la population, aujourd'hui et demain. À titre

d'illustration, notre dernier combat, mené avec succès en partenariat avec la profession médicale et la direction du groupement hospitalier du territoire, a abouti à l'obtention de l'autorisation de chirurgie pour les cancers urologiques en décembre dernier. Je vous rappelle que, avant décembre dernier, il n'y avait plus d'urologue à l'hôpital de Saint Malo. Il se trouve que la directrice générale, récemment arrivée au mois de septembre très exactement, a mis à jour une situation financière plus que préoccupante. Situation, je dois dire sur laquelle nous avons été un peu, même complètement, mis à l'écart jusqu'à ce moment-là, jusqu'au mois de septembre. Dès que j'ai eu une connaissance plus précise de la situation, j'ai demandé au gouvernement, j'ai demandé à l'agence régionale de santé des études approfondies sur les raisons qui nous ont amené à cette situation, sur les raisons qui ont conduit cet établissement à accumuler de tels déficits. Il se trouve qu'entre temps, la direction de l'agence régionale de santé a changé brutalement, en plein cœur du mois de juillet dernier, une nouvelle directrice a été nommée au mois de septembre, dès qu'elle s'est présentée à Saint Malo lors du premier COPIL que nous avons fait, COPIL élargi c'est à dire avec les maires, avec les parlementaires, sur ces sujets, je lui ai demandé qu'une mission de type audit soit diligentée sur la situation de l'hôpital de Saint-Malo pour mieux comprendre comment nous avons pu en arriver là. Le gouvernement a fait le choix de confier cette mission à l'agence nationale d'appui à la performance, Anap, qui est une agence indépendante, afin de disposer d'un diagnostic objectif par une personne, par plus qu'une personne, par une agence extérieure à l'établissement. L'Anap réalise un diagnostic sur les finances, sur l'organisation de l'hôpital, sur l'offre de soins. Le diagnostic est complet. L'Anap a couvert tous les volets de la situation de l'hôpital et a eu à en identifier les dysfonctionnements, qu'ils relèvent de l'organisation des coûts ou de l'activité, l'Anap a pour rôle d'accomplir une phase d'expertise et de consolidation indispensable avant la validation nationale du projet. L'Anap doit rendre ses conclusions au mois de mai. Nous devons être réunis par l'ARS et je vais même dire qu'à ma demande, le préfet sera présent à ces réunions dans les semaines à venir. L'Anap livre les conclusions d'une étude qu'elle a fait sur l'hôpital. Elle fait des suggestions sur ce qu'il est possible de faire en fonction des financements dont dispose l'hôpital, mais l'Anap n'a aucun pouvoir d'imposer une solution ou une autre à l'hôpital, elle fait un diagnostic. Dans ce contexte, la ville est évidemment associée aux instances de pilotage avec le groupement hospitalier Rance Émeraude, avec l'État et avec l'ARS, et continuera de soutenir l'hôpital et le projet que nous avons échafaudé pendant toutes ces dernières années. Nous devons tous veiller à construire un projet réaliste et durable qui soit adapté aux besoins de la population, notamment dans un contexte de vieillissement de la population de notre territoire, accessible au plus près pour les habitants, financièrement soutenable et garantissant une prise en charge complète et de qualité. Cela implique d'intégrer une logique de gradation des soins. Le bon soin au bon endroit pour concilier qualité des prises en charge et proximité. C'est la mission que nous avons fixé à la directrice du groupement hospitalier Rance Émeraude sur le territoire de Santé n° 6, c'est aussi la condition de survie du territoire de santé n° 6 de mon point de vue.

Deuxième question, quelles garanties pouvez-vous apporter sur le maintien d'une offre de soins complète à Saint Malo dans les années à venir ? Pour répondre à cette question, il me paraît important de vous apporter des éléments factuels. Oui, la situation financière est dégradée. Cela ne s'est pas traduit à ce stade par une réduction des effectifs, l'établissement reste globalement en situation de plein emploi, avec des remplacements

assurés, hors quelques métiers très en tension, et vous l'avez dit vous-même, comme les urgentistes sur la psychiatrie, nous avons, grâce au travail du Docteur Aulnay, pour ne pas la citer, trouver des solutions permettant de suppléer à l'absence de médecins pédopsychiatres dans ce service. Il n'y a pas eu de fermetures de lits ces dernières années, uniquement pendant les périodes estivales. On décharge un petit peu les services, mais il n'y a pas de fait de fermetures de lits. Il peut être souligné d'ailleurs, une forte augmentation de l'activité, notamment sur le traitement du cancer. Je veux également souligner une très grande qualité des équipes médicales. Nous avons cette chance-là, une très grande qualité des équipes médicales qui agissent avec un professionnalisme remarquable et qui ont permis ces dernières années de développer des soins de haute technicité qui, s'ils n'étaient pas faits aujourd'hui à Saint Malo, obligerait les patients à aller se soigner au CHU à Rennes. Je trouve que ces soins de haute technicité se sont beaucoup développés avec des praticiens de très, très grande qualité. C'est donc un travail approfondi que nous menons, que la directrice mène, spécialité par spécialité, pour adapter l'offre de soins aux besoins du territoire. Il m'est difficile aujourd'hui de m'engager sur des évolutions à long terme. Je vous le dis tout aussi sincèrement, dans un contexte où tout en matière de santé est marqué par de très fortes incertitudes, notamment en matière de démographie médicale. Voilà ce que je peux vous dire sur cette question.

Avez-vous un calendrier précis à partager sur les décisions attendues de l'État ? Un calendrier assez clair est respecté aujourd'hui. Rendu du diagnostic en mai, du diagnostic de l'Anap, dont je vous ai parlé, en mai 2026. Restitution organisée courant mai afin de rendre les arbitrages attendus. Je suis heureux de voir que les services de l'État s'engagent aujourd'hui pleinement dans ce dossier, car je crois que tout le monde en comprend la difficulté et dépôt d'un nouveau dossier, comme nous en avons convenu avec la nouvelle directrice quand elle a été nommée, dépôt d'un dossier au niveau national en juin 2026, c'était l'échéance que nous lui avons donnée. Ce dossier, j'espérais au début qu'il serait déposé en septembre 2025. J'ai compris que parfois, il vaut mieux prendre six mois de plus pour mettre une situation à plat, c'est ce que nous avons fait et nous déposerons un nouveau dossier en juin 2026. Je vous rappelle que le dossier de construction d'un nouvel établissement sur le territoire de santé n° 6 avait déjà fait l'objet d'un accord du CNIS, je ne voudrais pas me tromper dans les dates, mais je crois que c'est en septembre 2024, après un premier refus, en octobre 2023. Octobre 2023, refus, demande des précisions, demande d'investissements plus importants des collectivités locales et nous avons pris nos responsabilités dans ce domaine parce que nous voulons soutenir ce dossier, en négociant un bail à construction sur le terrain d'Atalante sur 25 années. C'est quand même un coût pour l'Agglomération de 4 millions d'euros. Nous avons été beaucoup plus loin à partir des conclusions du CNIS du mois d'octobre 2023. Le dossier est repassé au CNIS au mois de septembre 2024. Le 26 septembre 2024 exactement le CNIS a donné cette fois-ci un avis favorable. Maintenant, c'est le SGPI, secrétariat général pour les investissements du gouvernement, qui est composé de différents ministères qui voient si le projet est tenable financièrement ou pas. Je crois que j'ai répondu. Oui, Madame LE BECHEC, je vous en prie. En principe, on n'a pas de débat sur la question, mais allez-y.

Mme Carole LE BECHEC :

C'est juste une demande de précision puisque vous maîtrisez le dossier comme vous le suivez au quotidien. Si je comprends bien, l'Anap va rendre courant mai son avis, c'est comme un audit, mais finalement, on déposera quand même un dossier en parallèle en juin. Quel est le lien entre la « note » de l'Anap sur l'hôpital actuel et le dossier qui va être déposé, parce qu'il y a peu de temps ? J'aimerais comprendre entre les deux quelle est la séquence exacte ?

M. Gilles LURTON :

Je vais essayer de vous répondre plus politiquement, mais je ne voudrais pas vous dire de bêtise, alors je suis quand même très prudent. L'Anap fait un diagnostic sur la situation et émet des suggestions. Elle dit par exemple, votre projet il est réalisable, votre projet il n'est pas réalisable, elle peut dire ça et réfléchissez à une autre solution. Je pense qu'on ne peut pas nous avoir fait travailler pendant six ans sur un projet pour nous dire, réserver un terrain sur une zone, quand même extrêmement attractive qui serait pleine aujourd'hui si on n'avait pas réservé ce terrain, pour nous dire aujourd'hui abandonnez. Je pense qu'on ne peut pas nous avoir demandé de faire tout le travail que nous avons fait, l'investissement des élus, je ne pense pas qu'à moi, je pense à Didier LECHIEN, je pense au maire de Cancale, pour nous dire après que finalement ça ne va pas. J'ai l'intention de continuer à me battre pour que nous puissions réaliser cet établissement comme nous avons prévu de le faire sur le site d'Atalante. Je ne veux pas que ça soit un établissement au rabais. Tout ça mérite d'être étudié, il y a le site d'Atalante, de l'hôpital René PLEVEN à Dinard, qu'il ne faut surtout pas abandonner et la situation des d'urgentistes, pour nous, est un véritable souci quotidien de l'hôpital de Saint Malo, parce qu'on s'est engagé à maintenir des urgences 24/24 à Dinan, pour ça, ça nécessite d'envoyer des urgentistes de Saint Malo régulièrement et nous manquons déjà d'urgentistes à Saint-Malo, donc c'est quand même très, très compliqué. Malgré tout, c'est l'engagement qui a été pris et nous devons le tenir. J'attends de connaître les conclusions de l'Anap. Aujourd'hui, je ne les connais pas. En fonction de ces conclusions, nous aurons une discussion avec la directrice de l'ARS qui a vraiment pris ce dossier en main. Je suis désolé, mais un conseil d'administration, un conseil de surveillance du centre hospitalier, il est surveillé par une tutelle qui doit pouvoir nous dire quand elle fait sa surveillance, attention, ça ne va pas, ça dérape. Jamais, jamais, jamais, on ne nous l'a dit. JAMAIS. Donc il y a un moment où je pense que nous allons, je dis, nous, parce que je pense que Didier LECHIEN, le maire de Cancale n'est plus le maire qui a suivi le dossier, mais le maire actuel de Cancale, les parlementaires qui nous entourent, Jean-Luc BOURGEAUX et Hervé BERVILLE, nous sommes décidés à nous battre pour que ce dossier puisse voir le jour d'une façon ou d'une autre. Je sais que la construction d'un établissement prendra du temps et que, pendant ce temps, des travaux sont nécessaires sur l'établissement actuel. Je sais tout ça, j'ai conscience de tout ça. C'est tout ça qui va être discuté à partir du mois de mai. Je vous en dirai plus au mois de juin. Aujourd'hui, j'hésite à m'avancer davantage, au risque de vous dire des erreurs. Ce dossier est très difficile. Ce n'est pas parce qu'il est très difficile qu'il ne faut pas continuer de nous battre. C'est ce que je fais au quotidien, en allant même, je crois pouvoir le dire, jusqu'au plus haut niveau de l'État pour essayer de le débloquer. Je ne peux pas tellement vous en dire plus à l'heure qu'il est.

Question n° 3 : Rayonnement du festival Étonnants Voyageurs dans les quartiers

Alors troisième question, rayonnement du festival est un voyageur dans les quartiers. Je laisse la parole à la question, allez-y, je vous en prie Madame HALLOU.

Mme Solenn HALLOU :

Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Du 23 au 25 mai, 22 pour être plus précise avec la journée des lycéens et collégiens, aura lieu le Festival Étonnants Voyageurs. Depuis plus de 25 ans, ce festival de grande qualité, humaniste, véritable ode à la mixité, à la découverte et à la tolérance, rayonne de façon exceptionnelle dans toute la France et même au-delà des frontières nationales. Il y a néanmoins regrettable que cet événement culturel majeur, qui bénéficie d'une subvention municipale de plus de 600 000 €, ne rayonne pas davantage à l'intérieur même de notre cité, dans les quartiers éloignés des lieux principaux du festival, notamment dans les quartiers populaires. La culture doit être un bien commun pour toutes et tous et son accessibilité est nécessaire. Deux questions, est-il prévu dans l'édition 2026, des événements dans les quartiers malouins éloignés de l'épicentre du festival ? Si oui, dans quelle mesure ? Dans quelles proportions ? Deuxième question, le rayonnement et le déploiement des actions liées au festival dans tous les quartiers seront-ils pensés pour les prochaines éditions si c'est trop tôt pour celle-ci ? Merci.

M. Gilles LURTON :

Jean-Virgile, tu as la parole.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Merci. Merci pour vos questions. Comme vous dites, en effet, plus de 25 ans, on est à la 36^e édition d'ailleurs, c'est vrai que c'est un bel héritage qui nous est donné avec ce magnifique festival. Par rapport à votre question sur les quartiers malouins éloignés, vous répondez que comme chaque année, quatre tables rondes sont organisées par le festival en lien avec les comités de quartier et pour les cités Paramé, Saint-Servan, Marne l'éveil et Intra-muros. Les rencontres accueillies par les comités volontaires sont annoncées dans la programmation du festival. Elles sont programmées le dimanche et le lundi matin et elles sont en accès libre et gratuit, qui sont des points, bien entendu, essentiels par rapport à la démarche vis à vis de ces quartiers, et les rencontres associent à la fois un auteur avec un animateur. Ces moments sont très appréciés par le public autant que par les auteurs, qui profitent tous d'une proximité facilitant les échanges. Chaque année, des auteurs de renom sont programmés dans les quartiers et 2026 ne dérogera pas. Par ailleurs, le festival organise cette année encore une rencontre avec des détenus de la maison d'arrêt de Saint-Malo, en 2025 c'était Erik ORSENNA qui s'était prêté à l'exercice avec l'enthousiasme qu'on lui sait. Je veux rappeler que d'ailleurs, sur d'autres manifestations culturelles, je pense à Classique au large qui vient de se terminer brillamment, un très beau succès de l'édition de cette année, à une démarche similaire, vis à vis de la prison et vis à vis des scolaires dont je vais parler juste après. Enfin à titre de l'éducation artistique et culturelle, le festival accueillera comme chaque année de nombreux scolaires. Dix classes de primaire de Saint Malo pour deux représentations

d'un spectacle jeunesse le vendredi 22 mai dans le chapiteau jeunesse. Par ailleurs, douze classes de primaire de Saint-Malo seront accueillies à la Grande Passerelle, où elles bénéficieront d'une visite commentée de l'exposition consacrée cette année à Brecht EVENS, l'illustrateur de l'affiche du festival. Ces visites sont assurées par la médiatrice de la Grande Passerelle, les élèves de cinq classes de collège et de cinq classes de lycée malouins bénéficieront également d'une visite adaptée à leur niveau. Le festival s'adresse donc bien à tous les Malouins. Il le fait à travers des offres variées, accessibles et adaptées aux différents publics, sans jamais lésiner sur la qualité sur laquelle il engage sa réputation. Une étude de l'origine des publics a été réalisée en 2025 et elle montre que le festival, dont il est rappelé à juste titre qu'il rayonne au niveau national, vous l'avez même dit au niveau international, réuni près de 30 % de Malouins et habitants de l'agglomération, 23 % de Breilliens et 23 % de Bretons en dehors de notre département. Cela témoigne bien l'importance de son rayonnement, y compris localement.

Le deuxième point concernait le rayonnement et le déploiement des actions liées au festival dans tous les quartiers et par rapport aux prochaines éditions. Alors oui, résolument, c'est même une priorité de la convention 2026-2028 parce que nous sommes liés avec une convention triennale et la priorité qui avait été donnée à la convention précédente, donc de 23 à 26, était axée avant tout sur la réorganisation de l'association et la remise en ordre de son modèle économique. Et à ce titre, je veux profiter pour féliciter et remercier Jean-Michel LE BOULANGER, président du festival, qui a fait un travail remarquable à ce sujet et qui nous a permis, sur la dernière édition précédente, de sortir à l'équilibre, voire même avec un léger bénéfice. La priorité 2026 à 2028 sera l'ancrage territorial en lien avec les acteurs culturels et la présence du festival dans les différents quartiers, tout comme la jeunesse qui fait partie aussi de ces priorités. L'objectif est donc bien d'ajouter de nouveaux quartiers à la liste existante et d'associer, comme cela est déjà fait, les comités de quartier au succès des rencontres et c'est bien ça qui fait que ça fonctionne, c'est d'associer les comités de quartier. Au-delà de la présence des quartiers, le festival depuis 2024 travaille sur son ancrage territorial en proposant en début d'année à la Grande Passerelle, avant la période du festival, des événements grand public en accès libre et gratuit, à nouveau animés par la journaliste Sophie GUILLIN, responsable des programmes de France 3 Bretagne. En 2024, une première rencontre a réuni Eric FOTTORINO, journaliste et écrivain, Emmanuel ETHIS, délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle, et Marie DESTRÉES, artiste, et Jean-Michel LE BOULANGER, en tant qu'écrivain, autour de cette question « Qu'est-ce que d'être cultivé aujourd'hui ? ». En 2025, une rencontre sur le thème des algues vertes a réuni dans les mêmes conditions une journaliste et une autrice. Et tout dernièrement, en mars dernier, à la Grande Passerelle, nous avons accueilli la rencontre sur le thème Basculement géopolitique au Moyen-Orient à laquelle ont participé Delphine MINOUI, journaliste, Sylvie BERMANN, ambassadrice, et Olivier WEBER, journaliste et écrivain, avec une salle comble. Tout cela témoigne de l'ambition commune de la ville et du festival d'ancrer l'événement dans le territoire, de le rendre le plus accessible possible sans jamais rien perdre de son exigence, d'y associer de plus en plus d'acteurs locaux possibles et tout en maintenant un équilibre économique qui doit rester soutenable et pérenne. En conclusion, je rappellerai que le Festival Étonnants Voyageurs est le premier Festival international du livre et du cinéma, et il ne se limite pas à un salon du livre pour faire la promotion et la vente de livres pour les écrivains, même si c'est une partie bien entendue

importante, parce que c'est ce qui contribue aussi à faire vivre nos écrivains. C'est aussi une rencontre entre auteurs qui est très appréciée, et une rencontre, bien entendu, avec les lecteurs, qui a pour vocation de favoriser l'accès à la lecture, l'accès à la créativité et avant tout de défendre la liberté d'expression. Merci.

Question n° 4 : Présence des chiens sur la plage

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. J'ai une quatrième question du groupe Nouveau Cap, cité audacieuse et participative !, sur la présence de chiens sur les plages et je laisse la parole à Madame ROCHE.

Mme Emily DUTHION :

J'expose les motifs ?

M. Gilles LURTON :

Oui, oui, excusez-moi. Madame DUTHION allez-y.

Mme Emily DUTHION :

Mesdames et Messieurs les élus. Monsieur le Maire. Autre sujet, la question de l'accès des chiens aux plages toute l'année reflète une évolution des usages. Le nombre de chiens reste élevé en France comme à Saint-Malo. On parle de 1 chien pour 6 à 7 habitants, ce qui fait, en gros, une population de 6 à 8 000 chiens sur saint Malo. Sachant que ceci est un ordre de grandeur croisé entre différentes sources, mais pas un chiffre officiel, Les attentes des habitants sont de plus en plus visibles, plusieurs éléments le démontrent. Vous avez créé récemment un équipement dédié à la Briantais, mais il y a également une réglementation renforcée et aujourd'hui une mobilisation citoyenne avec une pétition en cours, différentes publications sur les réseaux sociaux et des articles de presse. La pétition « autoriser une plage pour les chiens à Saint-Malo » recueille 634 signatures au 16 avril et nous sommes à 1 131 signatures aujourd'hui à 16 h 40. Extraits de cette pétition : « Nous proposons à Saint-Malo de désigner une plage spéciale ou certains créneaux horaires durant lesquels les chiens seraient autorisés. Cette initiative encouragerait un tourisme responsable, attirerait davantage de visiteurs sensibles au bien-être animal et renforcerait notre image de ville accueillante et inclusive. Des panneaux d'information, des zones spécifiques de propreté et des règles claires garantiraient une cohabitation paisible et respectueuse de tous les usagers », fin de l'extrait. D'autres communes ont déjà trouvé des équilibres Dieppe, Saint-Briac, Saint-Coulomb, d'autres avec des horaires adaptés, des zones dédiées ou une gestion différenciée selon les saisons. Ces solutions permettent de concilier sécurité, propreté, bien-être animal, attractivité du territoire. Si ces villes ont testé et en partie réussi, pourquoi pas Saint-Malo ? Lors de la dernière campagne municipale, la liste Nouveau Cap a été très très régulièrement questionnée, sollicitée sur ce sujet et notre engagement a été et est, pour des chiens, mis en place de créneaux horaires et de lieux spécifiques sur les plages en haute et moyenne saison. Actuellement sur Saint-Malo, un arrêté municipal règlement de la présence des animaux sur le territoire communal du 1^{er} mai au 30 septembre. La proposition récente de la majorité de créer

une seconde aire de liberté paraît une réponse insuffisante face au nombre de chiens présents dans la ville. D'où les questions dans ce contexte ; quelle est aujourd'hui la position de la municipalité ? Un travail est-il déjà engagé en commission et selon quel calendrier ? Une concertation avec les habitants est-elle prévue ? Comment comptez-vous encore mieux associer la police municipale, les services techniques, les associations et gérer effectivement la complexité réelle des enjeux de divagation, d'incivilités, de propreté et de sécurité ? Il s'agit d'un sujet concret qui concerne le quotidien de nombreux habitants. Merci pour votre réponse claire.

Mme Céline ROCHE :

Merci. Bonsoir à tous. Je vous remercie tout d'abord d'avoir posé cette question qui est loin d'être anodine. Elle reflète une préoccupation partagée par de nombreux habitants et usagers et qui mérite qu'on s'y attarde avec sérieux. C'est un sujet pour lequel les avis sont divisés. Lors de la campagne, comme vous l'avez justement rappelé, l'ensemble des candidats a été questionné sur ce sujet et plus largement sur la condition animale et la place de celui-ci en ville. La question de la présence des chiens sur les plages de Saint Malo revient chaque année, et c'est tout à fait légitime. Elle suscite régulièrement des réactions, parfois contradictoires, entre propriétaires d'animaux, riverains, familles, usagers, sportifs et touristes. Elle renvoie surtout à des enjeux particulièrement sensibles de notre rapport aux animaux, à la sécurité des personnes, de salubrité publique, la qualité des eaux de baignade et plus largement de partage apaisé de l'espace public. Pour autant, cette question ne peut pas être abordée de manière simpliste. Le littoral malouin constitue un patrimoine naturel remarquable, fragile, et très fortement fréquenté. Il accueille une diversité d'usagers ainsi qu'une biodiversité exceptionnelle qu'il est essentiel de préserver. Trouver un équilibre entre tous ces usages, c'est une responsabilité collective. Il y a tout d'abord des enjeux de sécurité et de tranquillité publique bien identifiés. Les nombreux courriers reçus par la Ville ces dernières années 12 en 2025, comme plusieurs articles de presse locale, témoignent d'un sentiment d'insécurité réel, exprimé notamment par des parents accompagnés de jeunes enfants, des personnes âgées, des joggers, des usagers ayant déjà été confrontés à des incidents impliquant des chiens non tenus en laisse. Plusieurs signalements évoquent des chiens en liberté, parfois de grande taille, ne répondant pas au rappel de leur maître, provoquant frayeurs, chutes, altercation entre animaux, voire blessures. Ces situations, même isolées, sont incompatibles avec les exigences de sécurité attendues sur des plages très fréquentées, en particulier en période estivale. Il y a également des impératifs forts de propreté et de qualité sanitaire. La ville est tenue de garantir la propreté des plages et la qualité sanitaire des sites de baignade, dans un contexte de contrôle sanitaire renforcé, la présence de déjections canines sur le sable ou à proximité immédiate de l'eau constitue une nuisance évidente pour les usagers, un facteur de dégradation de l'image touristique de la station et un risque sanitaire en particulier pour les enfants, sans oublier l'impératif de qualité des eaux de baignade. Un prélèvement à proximité d'une déjection suffit à faire passer un résultat au-dessus des seuils de tolérance et le cumul des résultats négatifs peut entraîner la fermeture définitive de la plage. Ces enjeux sont d'autant plus sensibles que Saint-Malo accueille chaque année un très grand nombre de visiteurs, et que ces plages constituent un élément central de son attractivité. Je rappelle également que ces plages ne sont pas seulement des espaces de loisirs, ce sont aussi, sur certaines, des sites

de reproduction pour des espèces protégées, souvent vulnérables. Nous avons notamment les gravelots qui pondent directement au sol et avec des œufs quasiment invisibles. La période de reproduction s'étend d'avril à août, ils sont donc extrêmement sensibles aux dérangements comme le piétinement ou les chiens. Cela implique donc une vigilance particulière sur certains sites et encore une fois, un équilibre à trouver entre les usages. Il existe un cadre réglementaire clair et déjà en vigueur. Pour ces raisons, la réglementation municipale prévoit, du 1^{er} mai au 30 septembre, l'interdiction des chiens sur l'ensemble des plages de Saint Malo, quelle que soit la gestion du site. En dehors de cette période, leur accès est autorisé sous conditions strictes, notamment tenue en laisse obligatoire, respect des règles de circulation sur la voie publique et application des dispositions spécifiques aux chiens de première et deuxième catégorie, donc laisse, muselière et personnes majeures. La ville déploie différents moyens pour faire respecter cette réglementation. La présence régulière de la police municipale, notamment en période de forte fréquentation, la signalétique d'accès aux plages, des campagnes de communication et de sensibilisation rappelant les règles en vigueur. La collectivité est néanmoins consciente que le respect de ces règles repose aussi largement sur le sens des responsabilités des propriétaires de chiens, et que les comportements inciviques d'une minorité pénalisent l'ensemble des usagers. Il est essentiel de rappeler un point fondamental les animaux ne sont pas responsables des nuisances ou des dégradations que l'on peut constater, ce sont bien certains comportements humains et les incivilités de quelques propriétaires qui posent problèmes. Je n'ignore pas les attentes exprimées, notamment sur la possibilité des créneaux horaires spécifiques ou d'espaces dédiés. Toutefois, autoriser la présence de chiens sur les plages en période estivale, même de manière partielle, soulève de fortes contraintes en matière de lisibilité des règles de contrôle et de responsabilité dans des espaces déjà très fréquentés et soumis à de multiples usages. C'est aussi pour ces raisons que la municipalité a fait le choix, jusque-là, de maintenir une règle simple, claire et applicable, garante de la sécurité et du confort du plus grand nombre. Pour autant, le sujet de la place des animaux dans l'espace public, et plus largement du vivre ensemble, mérite d'être abordé sans tabou. Consciente et à l'écoute, notre municipalité a déjà fait le choix depuis plusieurs années, à titre expérimental, de réduire d'un mois l'interdiction des chiens sur la plage. En ce début de mandat, la réglementation actuelle pourrait être réinterrogée afin d'examiner les conditions dans lesquelles des évolutions pourraient éventuellement être expérimentées, sans remettre en cause les principes fondamentaux de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique. Notre proposition est claire nous sommes pleinement engagé en faveur du bien-être animal, les chiens, les animaux font partie de nos vies, de nos familles et leur place dans la ville mérite d'être pensée avec attention et respect. Cela implique notamment de réfléchir à leurs besoins, y compris celui de l'accès aux espaces publics. Les incivilités, comme le non-ramassage des déjections ou le non-respect des règles, viennent nourrir les tensions et compliquent toute évolution de changement de réglementation. C'est pour cela que nous pensons que les changements nécessaires doivent se conduire dans le dialogue, la responsabilité et le temps. Il ne s'agit pas d'imposer des modifications dans la précipitation, mais d'ouvrir une réflexion large associant les habitants, les usagers, les associations et les acteurs locaux. Des solutions existent ailleurs et méritent d'être étudiées. Certaines villes ont trouvé un équilibre, mais beaucoup sont revenues en arrière rapidement. Il est indispensable de réfléchir à des solutions durables. Nous avançons avec pragmatisme, humilité et détermination,

attentifs au bien-être animal, soucieux de préserver notre cadre de vie exceptionnel et engagé, à favoriser une cohabitation apaisée et respectueuse entre tous et tout au long de l'année, pas seulement en période estivale. Toute réflexion doit intégrer cette réalité, améliorer la situation passe aussi par la responsabilisation, la pédagogie et, si nécessaire, le rappel des règles. La municipalité est donc ouverte à la réflexion, et ce sujet fera l'objet prochainement de propositions d'études dans les commissions concernées. Je m'aperçois que je ne vous ai pas répondu à la question, comment comptez-vous encore mieux associer la police municipale, les services, les associations ? Depuis 2021, un groupe de travail existe sur la condition animale regroupant la police municipale, la police nationale, la ville, la SPA de Saint Malo, les associations et la gendarmerie. Ces sujets font l'objet d'études mensuelles puisqu'on se réunit tous les mois. On travaille notamment sur les cas de maltraitance, mais pas seulement, aussi sur les problématiques du quotidien. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Madame Roche et merci pour votre question.

Questions de la liste : GROUPE MALOUIN JE SUIS

Question n° 1 : Moyens consacrés à la sécurité publique et à la police municipale

M. Gilles LURTON :

Nous passons maintenant aux questions du groupe Malouin je suis. Nous avons une question relative aux moyens consacrés à la sécurité publique et à la police municipale. Je donne la parole à Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Monsieur le Maire, les données officielles récemment publiées par le ministère de l'Intérieur, mettent en évidence une évolution préoccupante de plusieurs indicateurs de délinquance à Saint-Malo. Notamment une progression moyenne annuelle de 14,6 % des cambriolages, un quasi doublement des vols de véhicules en 10 ans, ainsi qu'une hausse des violences. Ces chiffres confirment que la sécurité n'est pas un sujet secondaire, mais une préoccupation quotidienne majeure pour les Malouins, et qu'elle appelle désormais des réponses concrètes et rapides, à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte, le tableau des effectifs, annexé au présent conseil municipal, fait apparaître 5 postes vacants sur 45 au sein de la police municipale, soit une réduction d'environ 12 % des effectifs opérationnels sur le terrain. Cette situation interroge d'autant plus à l'approche de la saison estivale et les grands week-ends de mai, période de forte pression sur les besoins de sécurité et de tranquillité publique. Nous souhaitons vous interroger sur trois points : sur les effectifs et l'anticipation estivale. Quelles mesures ont été prises pour pourvoir ces postes vacants et renforcer les équipes de terrain ? Le recrutement et l'organisation nécessaires au renfort de la saison estivale ont-ils été anticipés de manière suffisante au regard du contexte actuel ?

Deuxième question sur l'anticipation et la fidélisation du service. Dans un contexte national de tension sur le recrutement des policiers municipaux, accentué par le renouvellement de nombreuses équipes municipales et donc par l'ouverture simultanée de nombreux postes sur le territoire, les viviers disponibles apparaissent particulièrement sollicités. Dans ce contexte concurrentiel, quelles mesures la municipalité entend-elle mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité de la police municipale de Saint-Malo, fidéliser les agents en poste, mais aussi anticiper dès à présent les recrutements futurs, notamment par une politique active d'identification et d'accompagnement d'agents en formation ou de futurs candidats. Dans le contexte où les collectivités qui n'anticipent pas leur recrutement risquent simplement de ne pas recruter.

Troisième point sur l'armement de la police municipale, alors que vous aviez indiqué vouloir engager une réflexion pendant la campagne électorale. Pouvez-vous préciser quand entendez-vous désormais armer la police municipale non seulement comme mesure de protection d'agents de plus en plus exposés, mais aussi comme levier d'attractivité et de recrutement pour doter Saint-Malo d'une police municipale adaptée aux réalités actuelles ?

Je rajouterai aussi sur l'éclairage public, au regard de la publication de ces chiffres et des enjeux de prévention du passage à l'acte comme de la tranquillité publique, dans quel délai envisagez-vous de réexaminer les dispositifs d'extinction ou de réduction de l'éclairage nocturne dans certaines zones où ils ont été mis en œuvre lorsque ceux-ci peuvent nourrir un sentiment d'insécurité chez les habitants ou fragiliser la prévention situationnelle ? Nous vous remercions des réponses précises que vous voudrez bien apporter sur ces trois enjeux, qui relèvent directement de la sécurité des agents, comme celle des habitants et sur lesquels les Malouins attendent des résultats rapides et concrets.

M. Gilles LURTON :

Merci, Madame. Je donne la parole à Frédéric LAMBERT.

M. Frédéric LAMBERT :

Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie de vos questions qui portent en effet sur un sujet majeur, un sujet sensible auquel je vais m'attacher à apporter des réponses précises. J'ai noté non pas trois questions, mais quatre points, nous sommes d'accord ?

Alors, sur les effectifs et l'anticipation estivale, permettez-moi tout d'abord d'apporter une petite rectification, la police municipale de Saint-Malo ne compte pas 45 agents, mais 49 pour une ville de près de 48 000 habitants comme la nôtre, cet effectif est nettement supérieur à celui observé dans des communes comparables. À titre d'illustration, sans développer plus avant, on recense 26 agents à Lorient pour 58 000 habitants, 20 à Saint-Brieuc pour 45 000 habitants ou encore, j'arrêterai là, 17 agents à Quimper pour 64 000 habitants. Ce qui fait qu'à l'échelle nationale, la moyenne s'établit en 2025 à 6 agents, soyons précis pour 10 000 habitants, soit l'équivalent de 29 agents pour une ville de la taille de Saint-Malo, qui en compte donc 20 de plus que la moyenne nationale. Je voulais commencer par là et comme vous le savez sans doute, la Ville assure de surcroît

une présence opérationnelle 24 h sur 24, sept jours sur sept. C'est une organisation unique dans le Grand Ouest, alors, comme tout service, la police municipale connaît des mouvements d'effectifs et à ce jour, quatre postes sont vacants, un autre fait l'objet d'une réflexion sur sa destination en adéquation avec les besoins du service. Ces postes vacants sont compensés par le recours à des assistants temporaires afin d'assurer la continuité du service dans de bonnes conditions et surtout d'assurer la présence active sur le terrain. Les recrutements, je tiens à vous rassurer sur ce point, sont en cours et devrait aboutir dans les prochains mois. J'insisterai quand même sur le fait que nous veillons à conduire ces recrutements avec exigence, dans un souci constant de qualité, afin de garantir des compétences adaptées aux missions, afin de garantir un haut niveau de service. S'agissant de la période estivale que vous évoquez, les besoins ont été pleinement anticipés, 13 agents saisonniers viendront renforcer les équipes. Alors, il faut reconnaître, il est vrai que les renforts déployés lors des dernières saisons estivales ont été particulièrement appréciés, ont permis de garantir un niveau de sécurité plus que satisfaisant, tant pour les habitants que pour les visiteurs. En complément des moyens municipaux que je viens de mentionner, Monsieur le Maire a également sollicité le ministre de l'Intérieur en vue d'obtenir le renfort de compagnies républicaines de sécurité pour la surveillance des plages. Il faut rappeler aussi sur ce point que Saint-Malo demeure l'une des communes les mieux dotées en effectifs CRS au niveau national. Dans un contexte de baisse générale de ces moyens à l'échelle du territoire métropolitain et lors de sa venue le 21 avril, il y a peu de jours, à l'occasion de la signature de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale, Monsieur le Préfet de Bretagne, Monsieur ROBINE, a insisté sur la nécessité et l'intérêt de recourir à des renforts ciblés de compagnies de CRS ou d'escadrons de gendarmerie mobiles, en particulier en période estivale ou lors des grands événements accueillis par notre ville. Cette nouvelle convention de coordination permettrait également de renforcer l'efficacité opérationnelle entre nos deux polices, la coordination accrue, notamment par la mise en place de patrouille mixte, y compris en VTT. L'ensemble de ces dispositifs contribuera à améliorer encore davantage la présence sur le terrain, la réactivité des forces de sécurité et l'efficacité de la lutte contre la délinquance.

S'agissant du deuxième point qui concerne l'attractivité, l'anticipation, c'est ce que vous évoquez la fidélisation du service. Comme partout en France, le recrutement des policiers est en effet aujourd'hui sous tension en raison de besoins accrus et d'une concurrence aussi assez forte entre les collectivités qui tentent d'attirer évidemment les agents les plus qualifiés. Dans ce contexte, la ville de Saint Malo dispose, semble-t-il, de solides atouts qui renforcent l'attractivité de sa police municipale. Notre service s'appuie, j'ai commencé à le mentionner, sur une organisation structurée, un effectif significatif ainsi qu'en fonctionnement en continu, je ne reviendrai pas sur ce point. A cela s'ajoutent des missions riches, diversifiées, en lien avec l'identité maritime de notre ville et également la forte mobilisation événementielle. La municipalité mène une politique active en vue de fidéliser ces agents en améliorant les conditions de travail, en modernisant régulièrement les équipements, à l'image de l'acquisition récente de caméras piétons, en développant aussi les perspectives d'évolution professionnelle et en veillant aussi la reconnaissance, bien sûr, de leur engagement. Par ailleurs, la Ville a pleinement conscience que dans le contexte actuel, les collectivités qui n'anticipent pas, comme vous l'indiquer, leur recrutement, risquent effectivement de rencontrer des difficultés pour pourvoir leurs

postes. À cet égard, depuis plusieurs années, il faut mentionner l'important travail de fond qui est mené par la collectivité pour identifier en amont les futurs candidats, développer les partenariats avec les centres de formation, avec les lycées qui préparent aux métiers de la sécurité, accueillir régulièrement des stagiaires ainsi que des agents en formation. Je ne vous donnerai qu'un seul chiffre ici, en 2025, la police municipale a accueilli 10 stagiaires en apprentissage issu de lycées de Saint-Malo, il y a aussi des lycées de Rennes, de Saint-Aubin du Cormier, ainsi que 6 agents dans le cadre de leur formation initiale d'aptitude. Il s'agit donc, et nous nous y efforçons, de constituer des viviers de recrutement malgré les difficultés nationales, et enfin, la convention dont j'ai parlé qui contribue à un meilleur renforcement avec la police nationale, va permettre aussi aux agents de leur offrir un cadre d'action moderne, structuré et surtout aussi, ça c'est fondamental, valorisant, ce qui renforcera, nous l'espérons en tout cas, l'attractivité du service.

En ce qui concerne le troisième point, l'armement de la police municipale. Il s'agit en effet d'un sujet très important qui appelle à privilégier une approche lucide, responsable et adaptée aux réalités opérationnelles du terrain. Cette question s'inscrit pleinement dans la réflexion menée par notre municipalité sur l'évolution du rôle de la police municipale de Saint-Malo en matière de protection des agents et aussi afin d'adapter les moyens face aux enjeux actuels de sécurité. Cette démarche doit naturellement intégrer plusieurs critères et dimensions : la sécurité des policiers municipaux dans l'exercice de leurs missions ; l'évolution de la délinquance et des types d'intervention, la police municipale, vous le savez sans doute, est souvent en position de primo arrivant sur le terrain ; les attentes légitimes de la population et des habitants, il faut en tenir compte et c'est essentiel ; ainsi que les enjeux, enfin, d'attractivité que je viens d'évoquer dans ce contexte tendu que nous connaissons. C'est dans cet esprit qu'un groupe de travail sera constitué dès la mise en place de la commission de sécurité, dont nous venons de désigner les membres. Il aura pour mission de conduire une analyse complète de l'ensemble des enjeux, cadre juridique, doctrine d'emploi, besoins opérationnels, formation, équipements, retours d'expérience par rapport à d'autres collectivités, impacts organisationnels également. Nous faisons le choix d'une démarche sérieuse, concertée et afin de prendre une décision éclairée et pleinement assumée, au cours du second semestre de cette année. Là aussi sans précipitation.

Quatrième point et dernier point sur l'éclairage public. La question de l'éclairage public et de son impact sur le sentiment de sécurité fait l'objet d'une attention particulière également, comme vous pouvez vous en douter. Il est important de rappeler que la réduction de l'éclairage nocturne répond à des objectifs qui nous paraissent tout à fait légitimes, préserver la biodiversité, maîtriser la consommation d'énergie, il ne faut pas l'oublier et s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique. Concrètement, depuis 2023, l'éclairage public est interrompu de 1 h 30 du matin à 5 h 30 du matin, soit 1460 heures précisément par an sur l'ensemble de notre territoire communal, à l'exception d'Intra-muros, des digues et des quais, et de la gare qui est rééclairée à 5 h du matin exactement pour faciliter l'accès au premier train. Ce dispositif pourrait être encore plus précis, rendu possible par l'installation de 252 horloges, ce dispositif permet de réduire d'environ 35 %, c'est très important, la consommation d'éclairage public. Pour autant, nous restons attentifs aux effets que cette mesure peut présenter, notamment en

matière de tranquillité publique et face au ressenti des habitants. A ce jour, je veux insister sur ce point, les données disponibles, tant au plan local que national, ne permettent pas d'établir un lien direct entre l'extinction partielle de l'éclairage public et une hausse des cambriolages ce sont des chiffres à notre disposition, provenant en particulier du ministère de l'Intérieur. À Saint-Malo comme ailleurs, les retours d'expériences montrent que l'éclairage, bien sûr joue un rôle, mais c'est un facteur parmi d'autres. La sécurité repose avant tout, on l'a dit, sur la vigilance collective, certes, la prévention et surtout la présence sur le terrain, il est vrai. Il n'en demeure pas moins que l'éclairage est associé, dans l'esprit de certains de nos concitoyens, au sentiment de sécurité. Sur ce point, nous devons en effet en tenir compte. Les investissements importants réalisés par la Ville ces dernières années nous permettent aujourd'hui d'envisager une politique d'éclairage plus fine, dont les horaires et les périmètres seront les mieux adaptés, ciblés aux spécificités de chaque quartier et aussi aux zones les plus sensibles, tout naturellement. Dans cette perspective, une réflexion sera engagée, associant les habitants afin de trouver le bon équilibre entre sécurité, qualité de vie, préservation de la biodiversité, maîtrise des consommations énergétiques et aussi des dépenses publiques. Au fond, et pour clore, je dirais, tout converge en ce qui concerne ces points, en tout cas aux yeux de la municipalité, vers une même exigence la sécurité de nos concitoyens et restera pour nous une priorité. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Monsieur LAMBERT, pour cette réponse extrêmement précise.

Question n° 2 : Stationnement Intra-Muros – Priorités aux habitants et compensation des places supprimées

M. Gilles LURTON :

Nous avons une dernière question du groupe Malouin je suis qui concerne le stationnement Intra-muros, priorité aux habitants et compensation des places supprimées. Je vous laisse la parole.

Mme Elodie BODIN :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous sommes alertés par de nombreux habitants d'Intra sur la dégradation continue de leurs conditions de stationnement, aggravé par la suppression de places liées aux travaux en cours, notamment, autour du tribunal et du futur musée, semble-t-il, sans réelle anticipation, ni compensation visible. Dans ce secteur qui est déjà soumis à une très forte pression touristique, cette situation pose une simple question : la priorité est-elle encore donnée aux habitants permanents d'Intra-muros ? Par conséquent, nous souhaitons vous interroger sur trois points.

Le premier point, sur les conséquences des travaux, combien de places ont été supprimées du fait des chantiers en cours ? Pour quelle durée et quelles mesures de compensation la Ville prévoit-elle pour les riverains ?

Le point n° 2 sur la priorité accordée aux habitants, quelles décisions entendez-vous prendre pour garantir un accès réellement prioritaire au stationnement pour les résidents permanents dans un secteur particulièrement saturé ? La municipalité envisage-t-elle la création de plus de zones réservées ou de dispositifs dédiés aux riverains, comme cela existe dans d'autres villes patrimoniales comparables ?

Enfin, n'est-il pas temps d'envisager, à titre expérimental, une régulation à des accès automobiles d'Intra-muros donnant priorité aux riverains, aux commerçants, aux services et aux besoins de sécurité, tout cela afin de réduire la pression automobile et de mieux préserver les conditions de vie des habitants et même des visiteurs.

Troisième point, sur l'adaptation de la politique municipale face à la pression touristique, comment la municipalité entend-elle mieux orienter les flux de visiteurs vers des solutions alternatives de stationnement afin de préserver l'accès des habitants à leur quartier et éviter qu'Intra-muros ne devienne progressivement un espace où les résidents sont relégués au second plan et ne deviennent les variables d'ajustement de la pression touristique ? Au moment où la ville engage des projets structurants, leur acceptabilité suppose transparence, anticipation et prise en compte des habitants qui vivent ici à l'année. Je pense que les Malouins attendent sur ce sujet des réponses claires et des mesures concrètes. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Madame. Je vais essayer de répondre point par point aux questions que vous avez posé. D'abord sur les conséquences des travaux qui provoquent le retrait temporaire de places de stationnement publiques comme privés, qui nécessitent une occupation du domaine public sur l'Intra-muros comme sur toute la ville d'ailleurs. Nos équipes s'efforcent toujours de réduire au maximum les surfaces octroyées, la durée d'occupation pour réduire au mieux la gêne occasionnée. Mais les travaux dans une ville, c'est nécessaire, c'est quotidien, c'est la vie d'une ville et nous ne pouvons pas empêcher des entrepreneurs qui restaurent des cheminées dans l'Intra-muros, par exemple, ou qui restaurent des toitures, de monter des échafaudages sur les trottoirs ou parfois sur des places de stationnement. Par contre, ce à quoi nous faisons toujours très, très, attention, c'est la surface qui est occupée par ces personnes qui payent un droit d'occupation à chaque fois. Je vous fais, puisque vous me l'avez demandé, un point de situation sur les travaux en cours Intra-muros, nous avons l'entreprise CHANSON qui a 3 places rue de la Cloche du 7 avril au 30 juin 2026, nous avons l'entreprise SMS ECHAFAUDAGES rue Saint-Benoist qui a dû prolonger ses travaux jusqu'au 30 avril 2026 sur 6 places et le chantier devra malheureusement être prolongé en mai, voire en juin. Entreprise FL CONSTRUCTIONS CRD qui a des travaux rue Toullier sur 5 places juste à côté du tribunal jusqu'au 30 juin 2026 et l'entreprise EPC DEMOSTEN, qui a la charge de la réalisation d'une partie du musée maritime, qui travaille rue de la poterne aux Normands, rue du Château Gaillard, rue de la Victoire, place Jacques Josseaume, rue St Benoist et rue Maclaw. Cela représente environ 30 places de stationnement qu'il est vrai ne sont pas actuellement accessibles aux usagers.

Sur la priorité accordée aux habitants. Afin de préparer au mieux la saison 2026, j'ai demandé à mon adjoint aux infrastructures urbaines, Daniel DEBAUVE de rencontrer les

associations représentant des commerçants, mais également les associations représentant les résidents, c'est l'IMCA et Intra-Malo principalement afin d'évoquer avec eux les conflits de circulation et les stationnements pour la saison à venir.

La saison 2026 nous reconduirons comme les deux années précédentes et pour la saison, la réservation aux abonnés d'Intra-muros la réservation du parking P4 de la place de la Bourse qui fait 99 places dès le lendemain du 14 juillet. C'est un coût pour la ville, quand on fait ce genre d'opérations vis à vis des délégataires, 58 000 € pour la ville et nous réserverons une quarantaine de places de stationnement sur le parking P13 du quai Duguay Trouin pour les salariés et commerçants Intra-muros qui ainsi libéreront les places les plus proches d'un montant à charge pour la ville 20 000 €.

Je rappelle que les 630 places de voirie en stationnement Intra-muros sont accessibles aux résidents, moyennant un abonnement au tarif de 75 € par an. Ce n'est pas excessif, 75 € par an, et qu'il existe depuis l'année dernière un abonnement sur le parking Paul Féval à 50 € par an. L'année dernière, une concertation a été engagée avec l'IMCA et Intra-Malo pour la création de 28 places de stationnement limité à 30 minutes et contrôlé par disque dans l'axe principal, afin de faciliter la rotation de ces places pour la vie du quartier. Nous sommes prêts, s'il le faut, à en déployer d'autres, nous constatons que le système fonctionne bien. Concernant la circulation un calendrier de circulation concernant l'axe Porte Saint-Vincent-Porte de Dinan a été défini afin de réduire les entrées par la porte Saint-Vincent aux périodes d'affluence. Ce calendrier reprendra en 2026 sur le même principe que l'année dernière, les vacances d'avril, les ponts du mois de mai, les week-ends de juin et les mois de juillet et août. Pendant ces périodes d'avril, du mois de mai, week-ends de juin, dès midi nous fermons l'axe principal de l'Intra-muros à la circulation pour le réserver aux piétons et ceci jusqu'à 23 h le soir. Nous partageons toute la mesure de cet enjeu de maintenir un cadre de vie favorable aux habitants d'Intra-muros et, à ce titre, l'Intra-muros fait actuellement l'objet d'une étude en vue de trouver les solutions pour garantir l'accès aux résidents permanents, tout en apaisant les flux de circulation permanents. Cette étude que nous avons diligentée, parce que nous en avons besoin pour nous prononcer sur les mesures à venir, elle est actuellement en phase diagnostic, elle va être prochainement complétée par une phase de concertation avec la population pour mieux préciser les dysfonctionnements en termes d'usage. C'est pour les mois de mai et de juin 2026, et la deuxième phase de travail s'attachera à trouver les meilleures solutions. Nous ne mettons aucun dispositif de côté, nous étudions toutes les solutions et nous allons aussi regarder ce qui se fait dans d'autres centres historiques, il y a peut-être des choses à apprendre des autres communes. Je crois beaucoup au développement de l'intelligence commune entre les différentes villes de notre pays. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre circulation, stationnement et vie de quartier. L'objectif est de conserver des habitants Intra-muros et pour conserver des habitants Intra-muros et inciter d'autres habitants à venir s'installer Intra-muros, il nous faut bien entendu leur faciliter la vie. Vous le savez que nous allons prochainement constituer une commission extra-municipale sur l'Intra-muros, je l'ai annoncé dès le début du mandat, elle existait sous le précédent mandat et elle sera certainement le lieu de la réflexion sur ces sujets, en dehors des sujets apportés en commission d'urbanisme par le service Infrastructures urbaines.

Sur l'adaptation de la politique municipale face à la pression touristique, plusieurs actions sont menées par la Ville pour répondre à cette obligation. Tout d'abord, des solutions de

gestion active des flux pour guider les visiteurs en favorisant le report modal via le parking Paul Féval sur lequel nous disposons de 900 places. C'est un équipement qui a mis longtemps à trouver sa vitesse de croisière, mais qui, je crois aujourd'hui en période chargée, répond pleinement aux objectifs que nous avons. Un panneau à message variable sur la route départementale 137 à hauteur de Saint-Jouan-des-Guérêts. Nous avons observé sous le précédent mandat que quand les visiteurs sont rentrés dans la ville, vous pouvez mettre tous les panneaux que vous voulez, ils se dirigent systématiquement vers l'Intra-muros. Le panneau à message variable en amont de la ville leur permet très largement de se déporter sur le parking, Paul Féval. Nous avons constaté une très forte hausse de la fréquentation du parking quand ce panneau a été installé, c'était quand même à l'époque, si je me souviens bien, un coût de 437 000 € pour la ville. Un deuxième parking relais est prévu au Plan local d'urbanisme sur le secteur de la Croix Désilles, et nous avons déployé de nombreux équipements cyclables qui ne répondent pas à tout, mais qui nous permettent de développer l'usage du vélo, notamment pour accéder à l'Intra-muros. Parallèlement à ces réponses de gestion active des flux, la municipalité s'est engagée en 2025 à l'échelle de la destination touristique, dans une stratégie de gestion des flux touristiques. Cette stratégie vise à répondre à trois objectifs stratégiques : réduire les impacts défavorables de la fréquentation touristique sur l'environnement et les ressources du territoire, notamment en fluidifiant les flux sur les sites par une meilleure diffusion-répartition dans le temps et dans l'espace. Concilier expérience touristique et cadre de vie des habitants. Définir une approche globale, concertée, coordonnée pour relever ces défis. Le quartier de l'Intra-muros dans ce domaine fait partie des douze sites prioritaires de cette stratégie. Site spécifiquement impacté par des pics de fréquentation sur les 30 actions qui composent cette stratégie, certaines sont spécifiquement destinées à l'accueil et à la diffusion des flux Intra-muros. Oui, j'ai pris un engagement pendant la campagne électorale de faciliter la vie des habitants de l'Intra-muros, mais je n'oublie pas toutes les conciliations auxquelles je suis obligé de faire face et toute la différenciation à laquelle nous devons procéder en fonction des saisons sur un secteur comme l'Intra-muros, Je souhaite que l'étude en cours nous permette d'aboutir sur ces sujets. Les dispositions ne seront pas mises en application à l'été 2026, parce que nous n'aurons pas terminé le travail que nous souhaitons réaliser et j'ai également pris l'engagement, le jour où nous prendrons de nouvelles dispositions, de pouvoir informer dès le 1^{er} janvier de l'année qui précède la saison, pour que chacune et chacun puisse prendre toutes les dispositions qu'il a besoin de prendre. Ce n'est pas anodin de fermer un axe de circuit de voirie à la circulation, cela implique des conséquences pour les personnes qui y travaillent, pour les personnes qui y habitent et autres, et elles doivent pouvoir être informés suffisamment en amont. Voilà ce que je pouvais répondre à votre question. Nous travaillons là-dessus et je vous invite évidemment à vous associer à ce travail.

La séance est levée à 21 h 51.

Le 05 juin 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo

Séance Publique du 30 avril 2026 tenue à l'Hôtel de Ville à 18h30, en vertu des articles L 2121- 7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Nombre de Conseillers effectivement présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Absents : 1

Quorum : 22

Date de transmission de la convocation, de l'ordre du jour et des exposés des rapports aux Conseillers Municipaux : 24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2026

Date de publication de la séance : 07 mai 2026

Le Président de séance, M. Gilles LURTON, rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 30 avril 2026, ainsi que l'annexe récapitulative des observations éventuelles, complétée le cas échéant par les observations orales formulées ce jour en séance ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal.

M. Gilles LURTON soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président de séance
Gilles LURTON



Le(s) Secrétaire(s)
Maylis LEPINETTE

